



## 2<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL SUD HAUTE MARNE HAUTE - AMANCE

(PEA)

29 – 30 octobre 2022

---

### Règlement Particulier Sportif

---

Nota

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent Règlement, la Liste des Concurrents engagés, les Horaires de Convocations, les Classements et les divers Documents concernant les Equipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront et seront consultables sur le site de l'ASA LANGRES : [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com).

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

ASA LANGRES BP 15 2 rue de la Poterne 52200 LANGRES

Tél: 09 52 28 67 43

e-mail : [asalangres@free.fr](mailto:asalangres@free.fr)

site internet : [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com)

## **SOMMAIRE**

### **PROGRAMME – HORAIRES**

#### **Article 1. ORGANISATION**

#### **Article 2. ASSURANCES**

#### **Article 3. CONCURRENTS et PILOTES**

#### **Article 4. VOITURES et EQUIPEMENTS**

#### **Article 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

#### **Article 6. SITES et INFRASTRUCTURES**

#### **Article 7. DEROULEMENT du RALLYE**

#### **Article 8. RECLAMATIONS – APPELS**

#### **Article 9. CLASSEMENTS**

#### **Article 10. PRIX**

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement : Lundi 5 septembre 2022

Ouverture des Engagements : Lundi 5 septembre 2022

Clôture des Engagements : Lundi 17 octobre 2022

Publication de la Liste des Engagés sur le site de l'ASA LANGRES: [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com) - FFSA /[www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) : Vendredi 21 octobre 2022

Parution du Carnet d'Itinéraire **le samedi 22 octobre 2022**

Dates et Heures des Reconnaissances : **le dimanche 23 octobre 2022 de 9 h 00 à 16 h 00 - le samedi 29 octobre 2022 de 9 h 00 à 16 h 00**

Vérifications des Documents : Samedi 29 octobre 2022 de 13 h 30 à 18 h 00

Vérifications des Voitures : Samedi 29 octobre 2022 de 13 h 45 à 18 h 15

Heure de Mise en Place du Parc Fermé Samedi 29 octobre 2022 à l'issue des Vérifications → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 29 octobre 2022 à 17 h 30 → Salle de la Mairie 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Publication des Heures et Ordre de Départs: Samedi 29 octobre 2022 → 19 h 00 Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Départ: Dimanche 30 octobre 2022 à 8 h 30 → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Arrivée: Dimanche 30 octobre 2022 à 17 h 00 → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Affichage du Classement → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Affichage du Classement Final provisoire 30 mn maxi après l'Arrivée en Parc Fermé du dernier Concurrent  
→ Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Remise des Prix : Dimanche 30 octobre 2022 sur le Podium → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Vérifications finales : Dimanche 30 octobre 2022 → Garage Peugeot JKL Automobiles 52600 HAUTE - AMANCE

**Le Road Book sera disponible à partir du samedi 22 octobre 2022:**

→ sur le site de l'ASA LANGRES [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com).

## Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Langres avec le concours de la Ville de HAUTE - AMANCE et des Communes environnantes organise

les **29 et 30 octobre 2022 le 2<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL PEA SUD HAUTE – MARNE HAUTE - AMANCE**

Le présent Règlement a été enregistré par **la Ligue Grand Est du Sport Automobile** sous le **N° 43 en date du 16/09/2022** et par la **FFSA** sous le Permis d'Organiser N° **620 en date du 16/06/2022**.

### COMITE D'ORGANISATION

Maryse THOMAS Présidente de l'ASA LANGRES  
Le Comité Directeur de l'ASA LANGRES et ses Bénévoles  
La Ville de HAUTE – AMANCE, les COMMUNES ASSOCIES les Services Techniques - les Communes traversées  
Le CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE-MARNE

### ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASA de LANGRES, représentée par Madame Maryse THOMAS, Présidente

### ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA de LANGRES, représentée par Monsieur Jean-Christophe OUDIN

Les Organismes s'engagent à respecter l'ensemble de la Règlement applicable à l'évènement prévu et notamment le titre &er des prescriptions générales édictées Par la FFSA.

### SECRETARIAT du RALLYE

ASA LANGRES B P 15 2 rue de la Poterne 52200 LANGRES  
téléphone 09 52 28 67 43  
e.mail : [asalangres@free.fr](mailto:asalangres@free.fr)  
site internet : [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com)

### PERMANENCE du RALLYE :

du samedi 29 au dimanche 30 octobre 2022  
Salle de la Mairie  
52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)  
Tél. [03 25 84 95 42](tel:0325849542)

### AFFICHAGE OFFICIEL :

Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

## **REPONSABLES de l'ORGANISATION**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Réception et Relations des Officiels    | Maryse THOMAS     |
| Secrétariat Administratif               | Serge TARBOCHEZ   |
| Responsable et Accueil des Commissaires | Rémy VERNIER      |
| Responsable des Liaisons Radio          |                   |
| Responsable de la Remise des Prix       | Maryse THOMAS     |
| Responsable de l'Intendance             | Marie-France VIRY |
| Responsables des Epreuves Spéciales     | en attente        |
| Responsables Parc Fermé et Regroupement | Gérard SANCHEZ    |
| Responsables Parc d'Assistance          | Laurent BOUVARD   |

### **1.1 P OFFICIELS du RALLYE**

|   |                       |                |
|---|-----------------------|----------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs                              | Joël JUGNIOT          | 6813 – 14 12   |
| Membre du Collège des Commissaires Sportifs                                 | Pascal NOMBLOT        | 188228 – 04 02 |
|   | Jean WAMBACH          | 3030 – 03 06   |
| Directeur de Course au P C  | Daniel BLANQUIN       | 1941 – 03 08   |
| Directeur de Course Adjoint au P C  | Jean-Charles BIDAL    | 1625 – 03 05   |
| Directeur de Course Rallye VHRS   |                       |                |
| Directeurs de Course Adjoints au P C Délégués ES                            |                       |                |
| Directeurs de Course Délégués aux E.S                                       | Jacky OLIVAIN         | 3272 – 03 24   |
|   | Jean-Claude HUMBERT   | 2139 – 03 02   |
| Directeur de Course Délégué au Parc Fermé et Regroupement                   | Thierry MOREL         | 4906 - 1442    |
| Directeur de Course Délégués au Parc d'Assistance                           |                       |                |
| Directeur de Course Véhicule Autorité                                       | Jean-Christophe OUDIN |                |
| Directeur de Course Véhicule Tricolore                                      | Jacky LEPEIULE        |                |
| Directeur de Course Véhicule Damier   | Gilbert HORALA        |                |
| Directeur de Course Véhicule 000  |                       |                |
| Directeur de Course Véhicule 00   |                       |                |
| Commissaires Sportifs Chargés des Relations Concurrents                     | Martine REVERCHON     | 14505 - 04 09  |
|   | Monique FRANCE        | 29181 – 04 09  |
| Commissaires Techniques   | Denis DERCHE          |                |
| En dehors des Commissaires Sportifs, tous les Officiels sont Juges de Faits |                       |                |
| Chronométrateurs  | Gérard CARCHON        | 211678 - 0305  |
|   | Françoise FRANCHI     | 214894 – 03 05 |
|   | Sylvie FAIVRE         | 11039 – 04 21  |
| Responsable des Commissaires de Route                                       | Rémy VERNIER          | 255448 – 03 26 |
| Médecin Régulateur au P.C Course  | Cécile ADT            |                |
| Responsable Classement Informatique   | Gérard PEUREUX        | 11719 – 03 05  |
|   | Odile PEUREUX         | 11716 – 03 05  |
| Relations avec la Presse  | Frédéric LOMBARD      |                |
| Speaker   | Stéphane GRILLOT      |                |

## 11.2 P. ÉLIGIBILITE

Le 2<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL PEA SUD HAUTE- MARNE HAUTE - AMANCE compte pour :

- ▶ La Coupe de France des Rallyes 2023– coefficient 2
- ▶ Les Challenges de la Ligue Grand Est du Sport Automobile et de l'ASA LANGRES 2022

## 1.3 P. VERIFICATIONS

Les Equipages régulièrement engagés pourront consulter le site internet de l'ASA LANGRES [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com) pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement à partir du vendredi 21 octobre 2022
- de leur heure de convocation aux vérifications administratives.

Les Vérifications Administratives auront lieu le :

- ◆ samedi 29 octobre 2022 de 13 h 30 à 18 h00

Les Vérifications Techniques auront lieu le :

- ◆ samedi 29 octobre 2022 de 13 h 45 à 18 h 15

1.3.12.P Les vérifications finales auront lieu Garage Peugeot JKL Automobiles 52600 HAUTE - AMANCE, le dimanche 30 octobre 2022, pour les voitures désignées pour ces vérifications.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1. 5 P DEMANDES d'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute Personne qui désire participer au 2<sup>ème</sup> Rallye Régional Sud Haute-Marne Haute - Amance doit adresser au Secrétariat du Rallye une Demande d'Engagement à l'adresse indiquée ci-dessous :

Association Sportive Automobile de Langres BP 15 2 rue de la Poterne 52200 LANGRES  
tél: 09 52 28 67 43 e-mail : [asalangres@free.fr](mailto:asalangres@free.fr) site internet: [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com)

Cette Demande devra être accompagnée des Droits d'Engagement avant la date de Clôture fixée le 17 octobre 2022.

### 3.1. 6 .P. ANNULATION

L'ASA LANGRES se réserve le droit d'annuler le Rallye si, à la date de la Clôture des Engagements précisée au Règlement, le nombre des Demandes d'Engagement est inférieur à 50 % du nombre de voitures admises, ou si des Circonstances majeures s'opposent au Déroulement du Rallye. Dans ce cas, l'ASA LANGRES fera connaître sa décision par mail et communication internet.

### 3.1. 7.P REMBOURSEMENT

L'ASA LANGRES remboursera, avec réduction variable, les Droits d'Engagement aux Concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'Epreuve, sous réserve, qu'une demande écrite parvienne à l'Organisateur par lettre recommandée. Dans le cas contraire les retenues standards seront :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues de moins de 8 jours jusqu'aux vérifications.

3.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ ENGAGEMENT 260 € + 5 € pour Tous = 265 € \* \*5 € pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile

3.1.12P . La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents cités ci-dessous : (les Demandes d'Engagement seront disponibles uniquement sur Internet)

- la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture,
- la photocopie de la licence du concurrent et celles des deux membres de l'équipage,
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, le cas échéant,
- des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'ASA LANGRES.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA LANGRES [asalangres@free.f](mailto:asalangres@free.f) au plus tard le 27 octobre.

En cas de non présentation : pour les Personnes non excusées et non présentées aux Vérifications administratives, l'intégralité de l'Engagement sera retenue.

## 3.2P. EQUIPAGE

3.2.5P Sous peine de disqualification, les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits.

**3.2.7P** Briefing écrit obligatoire : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**3.2.9P** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le Point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone de casque.

**3.2.10P** Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et d'une pièce d'identité.

**3.3P. Ordre de départ** : selon règlement standard des Rallyes 2022

**3.3.2.P.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

**A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

### 4.2. P Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### 4.2.4. P Pénalisation en Cas d'Infraction à la Réglementation

Sur Rapport du Directeur de Course, la Pénalisation appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs sera :

- 1<sup>ère</sup> Infraction : 20 secondes, 1 minute , 3 minutes selon gravité.
- 2<sup>ème</sup> Infraction : disqualification

### 4.3. P ASSISTANCE

#### 4.3.2. P Parc d'Assistance

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le Parc d'Assistance prévu à cet effet signalé dans le Road Book.

Un Contrôle Horaire d'Entrée et un Contrôle Horaire de Sortie seront signalés à cet effet.

La Vitesse des Voitures dans le Parc d'Assistance ne doit pas dépasser 30km/h , sous peine d'une Pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

En dehors de ce Parc, l'Assistance est interdite

Les Organisateurs fourniront une Plaque d'Assistance à chaque équipage ainsi, qu'un triangle portant la lettre A et le N° du Concurrent à coller sur le pare brise. La plaque et le triangle devront être fixés sur le véhicule et, permettront d'accéder au parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc.

#### 4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé au concurrent :

- ▶ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.
- ▶ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ▶ **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- ▶ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets ou les déposer dans les poubelles prévues et mises à disposition par l'organisation, lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**ATTENTION : Les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les Concurrents**

La pénalité pour défaut est de 200 € pour chaque infraction.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1. P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard FFSA et aux règles spécifiques Rallye VHC.

### 5.2. P PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard FFSA et aux règles spécifiques Rallye VHC. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6 P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au Règlement standard des Rallyes FFSA.

### 3.2P. EQUIPAGE

**3.2.5P** Sous peine de disqualification, les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits.

**3.2.7P** Briefing écrit obligatoire : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**3.2.9P** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le Point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone de casque.

**3.2.10P** Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et d'une pièce d'identité.

**3.3P. Ordre de départ** : selon règlement standard des Rallyes 2022

**3.3.2.P.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

**A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

### 4.2. P Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### 4.2.4. P Pénalisation en Cas d'Infraction à la Réglementation

Sur Rapport du Directeur de Course, la Pénalisation appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs sera :

- **1<sup>ère</sup> Infraction : 20 secondes, 1 minute, 3 minutes selon gravité.**
- **2<sup>ème</sup> Infraction : disqualification**

### 4.3. P ASSISTANCE

#### 4.3.2. P Parc d'Assistance

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le Parc d'Assistance prévu à cet effet signalé dans le Road Book.

Un Contrôle Horaire d'Entrée et un Contrôle Horaire de Sortie seront signalés à cet effet.

La Vitesse des Voitures dans le Parc d'Assistance ne doit pas dépasser 30km/h, sous peine d'une Pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

En dehors de ce Parc, l'Assistance est interdite

Les Organisateurs fourniront une Plaque d'Assistance à chaque équipage ainsi, qu'un triangle portant la lettre A et le N° du Concurrent à coller sur le pare brise. La plaque et le triangle devront être fixés sur le véhicule et, permettront d'accéder au parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc.

#### 4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé au concurrent :

- ▶ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.
- ▶ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ▶ **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- ▶ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets ou les déposer dans les poubelles prévues et mises à disposition par l'organisation, lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**ATTENTION : Les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les Concurrents**

La pénalité pour défaut est de 200 € pour chaque infraction.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au Règlement standard des Rallyes FFSA.

## 6.1 P. DESCRIPTION

Le 2<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL PEA SUD HAUTE – MARNE HAUTE AMANCE présente un parcours de 141, 51 kms (Epreuves Spéciales comprises).

### 6.1. 1.

Rallye de Doublure – 2<sup>ème</sup> Rallye REGIONAL VHC SUD HAUTE-MARNE HAUTE-AMANCE et 2<sup>ème</sup> Rallye REGIONAL VHRS SUD HAUTE-MARNE HAUTE-AMANCE

Il comporte 6 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39, 87 kms.

Dimanche 30 octobre

- ES 1 / 3 / 5 dite de ROUGEUX longueur : 4, 450 kms
- ES 2 / 4 / 6 dite de MONTLANDON – CELSOY – TROISCHAMPS longueur : 8, 840 kms

## 6.2 P. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

6.2.6 P. Les reconnaissances auront lieu uniquement les jours suivants :

- le dimanche 23 octobre 2022 de 9 h 00 à 16 h 00
- le samedi 29 octobre 2022 de 9 h 00 à 16 h 00

**Attention :** le nombre de passage est limité à 3 maximum  
Il sera établi avec rigueur des contrôles :

- \* du nombre de passage,
- \* du respect des horaires,
- \* du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales, tolérance ZERO.

## ARTICLE 7. P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

### 7. 1. 7 P. ROAD - BOOK

Le Road Book sera disponible à partir du samedi 22 octobre 2022:

→ ou sur le site de l'ASA LANGRES [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com).

### 7.3 P CONTROLES HORAIRES (CH)

7.3.5.P Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

### 7.5.P EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs.

### 7.5.16.P INTERRUPTION d'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsqu'une Epreuve Spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque Equipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable.

Cependant, aucun Equipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ou d'un blocage de la route ne peut tirer profit de cette mesure.

Le ou les Responsables de l'évènement sera(ont) obligatoirement disqualifié(s).

7.5.17.4 .P Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'Article 7.5 17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

#### 7.5.18.1. OFFICIELS ET PERSONNELS

Les personnes en fonction sur le parcours d'une épreuve spéciale, y compris les journalistes et photographes accrédités, devront porter une chasuble délivrée par l'organisation en conformité avec l'annexe 1 des RTS. Ce dispositif permettra de faciliter la tâche aux pouvoirs publics pour faire respecter l'interdiction de présence du public

Les signes distinctifs des commissaires seront pour les commissaires de route et chefs de poste : chasuble jaune ou orange.

## ARTICLE 8 P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.



Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

**Article 10 P – PRIX**

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

La Remise des Prix se déroulera le dimanche 30 octobre 2022 au Parc d'Arrivée Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Les Prix seront distribués (prix cumulables)

**SCRATCH**

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>1<sup>er</sup></b>  | <b>1 Coupe</b> |
| <b>2<sup>ème</sup></b> | <b>1 Coupe</b> |
| <b>3<sup>ème</sup></b> | <b>1 Coupe</b> |

**CLASSE**

|                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| <b>1<sup>er</sup></b>  | <b>1 Coupe</b>                  |
| <b>2<sup>ème</sup></b> | <b>1 Coupe (si 6 partants)</b>  |
| <b>3<sup>ème</sup></b> | <b>1 Coupe (si 10 partants)</b> |
| <b>4<sup>ème</sup></b> | <b>1 Coupe (si 15 partants)</b> |

**1 Coupe sera remise au 1<sup>er</sup> Equipage Féminin**

**4 Commissaires seront récompensés**

